



**PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°21-2021-110

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2021

Sommaire

ARS Bourgogne-Franche-Comté / Direction de l'organisation des soins

21-2021-11-17-00002 - Arrêté n° DOS/ASPU/192/2021 modifiant la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté n° DOS/ASPU/083/2018, en date du 14 mai 2018, autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (S.E.L.A.R.L.) « Pharmacie LANCE » du 3 rue Vauban à SAULIEU (21 210) au 8 rue d'Argentine de la même commune??
(2 pages)

Page 3

ARS Bourgogne-Franche-Comté

Direction de l'organisation des soins

21-2021-11-17-00002

Arrêté n° DOS/ASPU/192/2021 modifiant la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté n° DOS/ASPU/083/2018, en date du 14 mai 2018, autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (S.E.L.A.R.L.) « Pharmacie LANCE » du 3 rue Vauban à SAULIEU (21 210) au 8 rue d'Argentine de la même commune



Arrêté n° DOS/ASPU/192/2021

modifiant la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté n° DOS/ASPU/083/2018, en date du 14 mai 2018, autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (S.E.L.A.R.L.) « Pharmacie LANCE » du 3 rue Vauban à SAULIEU (21 210) au 8 rue d'Argentine de la même commune.

Le directeur général de l'agence
régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté

VU le code de la santé publique, notamment l'article R. 5125-11 ;

VU la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté n° DOS/ASPU/083/2018, en date du 14 mai 2018, autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (S.E.L.A.R.L.) « Pharmacie LANCE » du 3 rue Vauban à SAULIEU (21 210) au 8 rue d'Argentine de la même commune ;

VU la décision ARS BFC/SG/2021-049 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du 04 octobre 2021 ;

VU l'attestation de modification d'adresse établie le 19 octobre 2021 par laquelle le maire de SAULIEU (21 210) atteste que, suite à la nouvelle dénomination de rue décidée par le conseil municipal, l'adresse 8 rue d'Argentine à SAULIEU (21 210) est désormais 8 avenue Bernard Loiseau à SAULIEU (21 210) ;

VU le courriel, en date du 10 novembre 2021, du conseil régional de l'Ordre des pharmaciens d'officine de Bourgogne – Franche-Comté, sis Parc Valmy - Le Duo – 37 A avenue Françoise Giroud à DIJON (21 077), transmettant au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté l'attestation de modification d'adresse du 19 octobre 2021 susvisée.

Considérant ainsi que l'adresse de l'officine de pharmacie, exploitée avec la licence numéro 21 # 000391 à SAULIEU (21 210), est désormais 8 avenue Bernard Loiseau et non plus 8 rue d'Argentine ;

Considérant qu'au regard des dispositions du quatrième alinéa de l'article R. 5125-11 du code de la santé publique « Toute modification de l'adresse de l'officine sans déplacement est portée à la connaissance du directeur général de l'agence régionale de santé et du conseil compétent de l'ordre national des pharmaciens. Le directeur général de l'agence régionale de santé prend en compte cette modification dans un arrêté modificatif de la licence de l'officine. Il communique cette information au représentant régional désigné par chaque syndicat représentatif de la profession au sens de l'article L. 162-33 du code de la sécurité sociale »,

ARRETE

Article 1^{er} : L'adresse de transfert mentionnée à l'article premier de la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté n° DOS/ASPU/083/2018, en date du 14 mai 2018, autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (S.E.L.A.R.L.) « Pharmacie LANCE » est modifié comme suit :

« 8 rue d'Argentine à SAULIEU (21 210) est remplacée par 8 avenue Bernard Loiseau à SAULIEU (21 210) ».

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la santé ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à Monsieur Guillaume LANCE, pharmacien titulaire. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la préfecture du département de la Côte d'Or. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La directrice de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Côte d'Or. Il sera notifié à Monsieur Guillaume LANCE, pharmacien titulaire et une copie sera adressée :

- aux caisses d'assurance-maladie du régime général et de la mutualité sociale agricole,
- au conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de Bourgogne-Franche-Comté,
- aux représentants des syndicats représentatifs des pharmaciens titulaires d'officines en Bourgogne – Franche-Comté.

Fait à DIJON, le 17 novembre 2021

**Pour le directeur général,
La directrice de l'organisation des soins,**

Signé

Anne-Laure MOSER-MOULAA